

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 5 décembre 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire. Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÜN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Madame Sandrine LALANNE, Madame Marilyne LANTRAIN, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
M. Stefano TEILLET à M. Olivier ZANINETTI.
M. Augustin KUNGA à M. Rodolphe CAMBRESY.

Absents excusés :

Absents :

M. GODARD Serge, M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur GALLEGO Jean-Antoine

2025DELIB0113 - MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ASSURANCE N°202512 (APPEL D'OFFRE OUVERT) - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LESDITS MARCHÉS D'ASSURANCE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2026 AU 31 DÉCEMBRE 2030

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-29,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code des assurances,

Vu la consultation mise en œuvre comme suit : avis d'appel à la concurrence au BOAMP (n°25-86684), au JOUE (n°231542-2025) et sur le profil acheteur publié en date du 29 juillet 2025,

Vu la date de remise des offres fixée au 3 octobre 2025 à 12h00 et l'enregistrement de 10 plis contenant 5 offres, arrivés dans les délais,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 novembre 2025 établissant le classement des offres proposé par lot,

Vu l'avis de la Commission municipale n°5 « Marchés publics, Développement économique, Emploi, Communication, Commerces, Artisanat et TPE » en date du 4 décembre 2025

Vu les conditions d'exécution conformément aux dispositions du cahier de clause administrative,

Considérant la nécessité de conclure des marchés de prestations d'assurances afin de couvrir la Commune et le CCAS de certains risques,

Considérant que la passation desdits marchés est soumise au Code de la commande publique et au Code des assurances,

Considérant que le coût total estimatif pour les 6 lots est de 1.341.386,10 € TTC,

Considérant que les prix sont réputés fermes sauf lorsqu'une modification de l'assiette de cotisation est mentionnée par la personne publique ou lorsque les documents de la consultation prévoient une convention d'indexation automatique du contrat ou lorsque le titulaire mentionne une indexation en la détaillant dans ses observations remises lors de la consultation,

Considérant que la durée des marchés est de un an renouvelable 4 fois pour une durée maximale de 5 ans, soit à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030 (inclus),

Considérant qu'aucune offre n'a été remise pour le lot n°3 portant multirisques expositions,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offre réunie le 4 novembre 2025 a jugé les offres présentées par les sociétés suivantes comme étant économiquement et techniquement les plus avantageuses pour chaque lot, pour un montant global de 1.341.386,10 € TTC :

Risques	Assureur(s)/Intermédiaire	Montant HT/TTC
Responsabilité civile - Lot n°1	Assureur : AREAS DOMMAGES, sise 47-49 rue de Miromesnil, 75008 Paris Intermédiaire : PNAS Assurances, sise Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92040 La Défense Cedex, représentée par Monsieur Laurent LESAGE en sa qualité de Président Directeur Général,	Formule alternative n°1 : 13.755,89€ HT (treize-mille-sept- cent-cinquante-cinq euros et quatre-vingt-neuf centimes hors taxes) 15.093,92€ TTC (quinze-mille- quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-douze centimes toutes taxes comprises)
Automobile - Lot n°2	SMACL sise 141 Avenue Salvadore Allende, 79031 Niort cedex 9, représentée par Monsieur Damien MASSONNIERE en sa qualité de souscripteur	Formule de base : - 23.531,33€ HT - 28.841,68€ TTC PSE n°1 – Vol : - 4.276,86€ HT - 4.985,20€ TTC PSE n°3 – Vélo électriques : - 158,99€ HT - 201,46€ TTC

		<p>Soit un montant total de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 27.967,18€ HT (vingt-sept-mille-neuf-cent-soixante-sept euros et dix-huit centimes hors taxes) - 34.028,34€ TTC (trente-quatre-mille-vingt-huit euros et trente-quatre centimes toutes taxes comprises)
Multirisque-exposition - Lot n°3		Déclaration du lot sans suite pour motif d'infructuosité
Statutaire - Lot n°4	<p>Assureurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accelerant : sise 5 place du Champ de Mars, 51050 Bruxelles, Belgique ; - SA Acte-vie : sise espace européen de l'entreprise, 14 avenue de l'Europe, 67300 SCHILTIGHEIM. <p>Intermédiaire : BEAC, sise 16-18 rue de Londres, 75009 Paris, représentée par Monsieur Jean-Alexandre MARTINACHE, en sa qualité de directeur général.</p>	<p>Offre retenue : DC + AT/MPP (Fr. 15 jours fixes) + LM/LD (Fr. 90 jours fixes)</p> <p>204.786,28€ TTC (deux-cent-quatre-mille-sept-cent-quatre-vingt-six euros et vingt-huit centimes toutes taxes comprises)</p>
Cyberrisque - Lot n°5	<p>Assureur : STOIK, sise 4 rue Euler, 75008 Paris</p> <p>Intermédiaire : Aura Courtage, sise 3 rue J C Milleret, 42000 Saint-Etienne, représentée par Monsieur Patrice LAROCHE en sa qualité de président.</p>	<p>3.832,12€ HT (trois-mille-huit-cent-trente-deux euros et douze centimes hors taxes)</p> <p>4.566,59 € TTC (quatre-mille-cinq-cent-soixante-six euros et cinquante-neuf centimes toutes taxes comprises)</p>
Gestionnaires publics - Lot n°6	<p>Assureur : AMF, sise 111 rue du Château des rentiers, CS 21324, 75214 Paris Cedex 13</p> <p>Intermédiaire : Sarre et Moselle, sise 17 bis Avenue Poincaré, CS 80045, 57401 Sarrebourg Cedex, représentée par Madame Sandrine GOBBO en sa qualité de responsable souscription.</p>	<p>8.785,95€ HT (huit-mille-sept-cent-quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingtquinze centimes hors taxes)</p> <p>9.802,09€ TTC (neuf-mille-huit-cent-deux euros et neuf centimes toutes taxes comprises)</p>
	Montant total annuel	<p>268.277,22 € TTC (deux-cent-soixante-huit-mille-deux-cent-soixante-dix-sept euros et vingt-deux centimes)</p>
	Montant sur la durée totale du marché	<p>1.341.386,10 € TTC (un-million-trois-cent-quarante-et-un-mille-trois-cent-quatre-vingt-six euros et dix centimes toutes taxes comprises)</p>

Considérant que Monsieur le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil Municipal, de souscrire les marchés,

Après en avoir délibéré, et par 28 voix pour

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et acte se rapportant à l'exécution de la présente en vue de l'attribution, la signature et la notification des marchés de prestations d'assurance de la Commune et du CCAS, de la manière suivante :

Risques	Assureur(s)/Intermédiaire	Montant HT/TTC
Responsabilité civile – Lot n°1	Assureur : AREAS DOMMAGES, sise 47-49 rue de Miromesnil, 75008 Paris Intermédiaire : PNAS Assurances, sise Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92040 La Défense Cedex, représentée par Monsieur Laurent LESAGE en sa qualité de Président Directeur Général,	Formule alternative n°1 : 13.755,89€ HT (treize-mille-sept-cent-cinquante-cinq euros et quatre-vingt-neuf centimes hors taxes) 15.093,92€ TTC (quinze-mille-quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-douze centimes toutes taxes comprises)
Automobile – Lot n°2	SMACL sise 141 Avenue Salvadore Allende, 79031 Niort cedex 9, représentée par Monsieur Damien MASSONNIERE en sa qualité de souscripteur	Formule de base : - 23.531,33€ HT - 28.841,68€ TTC PSE n°1 – Vol : - 4.276,86€ HT - 4.985,20€ TTC PSE n°3 – Vélo électriques : - 158,99€ HT - 201,46€ TTC Soit un montant total de : - 27.967,18€ HT (vingt-sept-mille-neuf-cent-soixante-sept euros et dix-huit centimes hors taxes) - 34.028,34€ TTC (trente-quatre-mille-vingt-huit euros et trente-quatre centimes toutes taxes comprises)
Statutaire – Lot n°4	Assureurs : - Accelerant : sise 5 place du Champ de Mars, 51050 Bruxelles, Belgique ; - SA Acte-vie : sise espace européen de l'entreprise, 14 avenue de l'Europe, 67300 SCHILTIGHEIM.	Offre retenue : DC + AT/MPP (Fr. 15 jours fixes) + LM/LD (Fr. 90 jours fixes) 204.786,28€ TTC (deux-cent-quatre-mille-sept-cent-quatre-vingt-six euros et vingt-huit centimes toutes taxes comprises)
Cyberrisque – Lot n°5	Assureur : STOIK, sise 4 rue Euler, 75008 Paris	3.832,12€ HT (trois-mille-huit-cent-trente-deux euros et douze centime hors taxes)

	Intermédiaire : Aura Courtage, sise 3 rue J C Milleret, 42000 Saint-Etienne, représentée par Monsieur Patrice LAROCHE en sa qualité de président.	4.566,59 € TTC (quatre-mille-cinq-cent-soixante-six euros et cinquante-neuf centimes toutes taxes comprises)
Gestionnaires publics – Lot n°6	Assureur : AMF, sise 111 rue du Château des rentiers, CS 21324, 75214 Paris Cedex 13 Intermédiaire : Sarre et Moselle, sise 17 bis Avenue Poincaré, CS 80045, 57401 Sarrebourg Cedex, représentée par Madame Sandrine GOBBO en sa qualité de responsable souscription.	8.785,95€ HT (huit-mille-sept-cent-quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingtquinze centimes hors taxes) 9.802,09€ TTC (neuf-mille-huit-cent-deux euros et neuf centimes toutes taxes comprises)
Montant total annuel		268.277,22 € TTC (deux-cent-soixante-huit-mille-deux-cent-soixante-dix-sept euros et vingt-deux centimes)
Montant sur la durée totale du marché		1.341.386,10 € TTC (un-million-trois-cent-quarante-et-un-mille-trois-cent-quatre-vingt-six euros et dix centimes toutes taxes comprises)

ARTICLE 2 : PREND acte de la déclaration sans suite pour motif d'infructuosité du lot 3 en raison de l'absence de candidature et d'offre. Il est indiqué que la procédure relative à ce lot sera relancée par le pouvoir adjudicateur, conformément aux règles applicables du Code de la commande publique.

ARTICLE 3 : PRÉCISE que les marchés sont conclus une durée d' un an renouvelable 4 fois pour une durée maximale de 5 ans, soit à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030 (inclus).

ARTICLE 4 : PRÉCISE que les prix sont réputés fermes sauf lorsqu'une modification de l'assiette de cotisation est mentionnée par la personne publique ou lorsque les documents de la consultation prévoient une convention d'indexation automatique du contrat ou lorsque le titulaire mentionne une indexation en la détaillant dans ses observations remises lors de la consultation.

ARTICLE 5 : PRÉCISE que les marchés seront signés par Monsieur le Maire ou son représentant dès que la présente délibération sera exécutoire.

ARTICLE 6 : DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget 2026 et seront inscrits aux budgets suivants, aux chapitre et article correspondants.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 12/12/2025

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL

Maire de Bry-Sur-Marne

